

AFSSE + INERIS + CE = ??????

La veille de l'élection, la CGT a proposé, par tract, d'amener au débat au CE le thème d'une absorption de l'INERIS dans l'AFSSE. Nous avons pris contact avec la CGT et le porteur de cette idée.

Ce sujet très complexe ne peut se traiter à la va-vite par un tract la veille du vote. Nous, salariés de l'INERIS, avons le droit à un débat démocratique normal sur ce sujet qui peut impacter gravement notre avenir.

La CFE-CGC a décidé d'entamer ce débat dès maintenant.

RAPPELS HISTORIQUES

↳ En 1998, l'AFSSA, l'INVS, et l'AFSSAPS ont été créés sur la base d'établissements dont la taille avoisinait la notre.

Les comptes-rendus de séances de l'époque montrent sans ambiguïté que le consensus politique était complet, malgré l'alternance politique, simplement parce que le monde politique ne voulait plus prendre de décisions sans avis d'experts indépendants, suite aux différents scandales (sang contaminé...)

↳ En 2000 la loi de création de l'AFSSE a été précédée d'un débat démocratique au Parlement et au Sénat, visant à déterminer son champ d'activité et les moyens affectés.

Là le consensus politique n'a plus tenu, à cause de la présence d'un ministre vert à l'environnement, qui a refusé de doter l'agence de moyens techniques suffisants; d'où la « petite » AFSSE que nous connaissons actuellement.

Dans cette même loi, l'IPSN et l'OPRI ont été fusionnés pour donner naissance à un organisme clairement positionné sur les missions publiques de l'état dans le domaine nucléaire: l'IPSN, malgré l'opposition du personnel concerné.

L'ACTION DE LA CFE-CGC DEPUIS 1999 SUR L'AFSSE

Lors de l'élaboration de la loi créant l'AFSSE, en 1999, seul notre syndicat, la CFE-CGC a pris la position d'intégrer totalement l'INERIS dans cette agence.

Le projet d'agence du parlementaire Aschiéri était basé quasi uniquement sur le thème des fameux 100 000 produits toxiques dont les effets n'étaient pas évalués; ce que l'on connaît maintenant mieux à travers le programme REACH.

Le sénat voulait amender le projet sur le mode de l'AFSSAPS et de l'AFSSA, en constituant l'agence à partir d'un institut fort comme l'INERIS.

Les autres syndicats, la Direction et la présidente de l'INERIS, (*une responsable politique Verts*), la ministre de l'environnement (*également responsable politique Verts*) avaient choisi le maintien du statut et des activités, en refusant le passage au statut public, et en arguant du fait que l'AFSSE ne devait s'occuper que de sanitaire, ce qui ne constituait que "10%" de l'activité INERIS.

Pendant ce temps là, nous avons réussi à convaincre le sénateur Huriet d'associer l'évaluation du risque industriel à l'Agence et donc d'inclure totalement l'INERIS, via ses amendements au projet initial du parlement.

Nous avons su aussi faire accepter au sénateur Huriet les modifications nécessaires à un bon transfert du personnel, maintien de la totalité des compétences, conservation du commercial sur une période 3 ans, et conservation d'une activité de remplacement tournée vers les industriels (*comme bien d'autres organismes publics le font*), pour tenir compte de la nécessité de travailler sur des cas réels pour asseoir l'efficacité des experts, et même maintien du CE (*qui n'existe pas en Etablissement public*). Nous avons également été appuyé par des articles de presse, notamment du « Canard Enchaîné », grâce à une discussion suivie avec le milieu journalistique, qui nous a permis de comprendre les enjeux et les contre messages diffusés à l'époque.

Le parlement avait finalement refusé, de peu, les amendements du Sénat défendu par le sénateur Huriet, et nous sommes ainsi restés INERIS.

Nous n'avons pas pris de position sur la base de sympathie politique, et nous avons consulté autant un sénateur de droite qu'un député tendance vert. Nous nous sommes positionnés sur la base de la continuité à long terme de l'INERIS et nous pensons malgré notre échec, avoir contribué à faire connaître l'importance de traiter le risque industriel dans l'agence.

Quand en 2001, l'accident de Toulouse est arrivé, on a finalement demandé à l'INERIS de fonctionner comme si elle faisait partie de l'agence, et les financements et embauches obtenus à l'époque montraient bien l'unicité de l'INERIS comme vecteur de l'agence. Que le citoyen soit blessé ou tué par une exposition à un produit chimique, ou qu'il le soit par un effet de souffle d'une explosion, cela nécessite bien autant la présence d'une expertise indépendante et publique.

L'analyse que nous avons faite à l'époque s'est vue confirmée sur certains points :

↳ Nous ne sommes pas entièrement publics, alors que nos missions le sont de plus en plus.

↳ Le commercial que nous faisons hors contrats avec des organismes publics (*qui progressent eux fortement*), stagne, malgré les efforts importants (*lignes de produits à une époque*), et malgré l'augmentation importante des effectifs. Le commercial est très diversifié et volatile.

↳ On nous demande de ne pas faire de concurrence directe avec un certain nombre de bureaux d'études, et nous nous positionnons surtout sur les "moutons à cinq pattes", qui broutent allégrement nos marges, ou sur des segments de marchés microscopiques, car très spécialisés.

↳ Les financements européens montent en puissance, et on ne peut les compléter qu'avec des financements publics (non prévu en 99)

↳ Nous risquons une cannibalisation de nos activités alors que notre force réside dans l'approche pluridisciplinaire :

- privatisation de la partie commerciale comme cela s'est passé pour le LCIE ou le BRGM (ANTEA).
- Cession d'activités à mission publique via des structures mixtes GIE-GIP (GEODERIS, BERPC...)
- Regroupement avec l'IRSN (*très nette parenté d'activités, regroupement comme il en existe dans d'autres pays*)

ANALYSE DE LA PROPOSITION CGT « L'INERIS CHAUVÉ-SOURIS »

S'agissant d'un tract, on constate bien entendu des déclarations qui ne sont pas toutes argumentaires. Nous devons donc analyser également les aspects pamphlétaires. Les éléments du tract CGT analysés sont rappelés sommairement en italique.

↳ *Analogie animale: la chauve-souris*: le personnage hybride de Batman correspondrait mieux à certains rôles que joue l'INERIS auprès des pouvoirs publics ou des industriels.

↳ *Faiblesse de la Recherche, sauf exception* : c'est ignorer la notion du rôle de la recherche appliquée, relais essentiel entre le cas réel et la recherche plus fondamentale.

Les experts qui font la richesse de l'INERIS n'ont pas tous publiés massivement dans des revues prestigieuses, car on leur a demandé souvent beaucoup (formation, commercial, projet...), cela n'implique pas une faiblesse de leurs compétences, qu'il jauge chaque jour au contact de problèmes industriels bien réels.

Depuis que la Direction a inclus comme indice dans le contrat d'objectif de l'INERIS le nombre de publications, celui-ci augmente significativement, surtout depuis que le MEDD nous autorise à publier les rapports de programmes de titre IV... Est-ce à dire que les experts de l'INERIS sont devenus subitement de bons scientifiques?

↳ *Diabolisation des industriels: "ceux-ci entendent bien avoir le dernier mot sur le produit qu'ils achètent"*. Chacun à l'INERIS peut juger de par son expérience personnelle de cette généralisation simplificatrice...

La pression des industriels ou des pouvoirs publics est un fait, qui traduit d'abord la pression qu'ils reçoivent eux mêmes.

Mais si certains nous demandent de revoir nos calculs ou essais, nous ne sommes pas obligé de dire oui, car nous ne sommes pas licenciés de l'INERIS si nous ne tenons pas un éventuel objectif qui en général ne nous est d'ailleurs pas fixé.

Pour obtenir un résultat de complaisance, il y a bien d'autres moyens beaucoup moins coûteux que de faire appel à l'INERIS, comme le rappelle le tract CGT : le bureau d'étude privé par exemple.

Notre expérience montre que les industriels viennent d'abord pour des compétences qu'ils ne trouvent pas ailleurs et parce que nous nous efforçons de donner une évaluation juste du danger; ils comptent sur nous pour que les avis que l'on donne ne soient pas remis en question au premier coup de vent.

Si maintenant il y a des situations précises qui sont jugées par certains comme inacceptables, que les accusateurs prennent en charge leurs accusations et qu'ils le portent haut et fort au comité de déontologie.

↳ *Déontologie interne inexistante* : il est vrai qu'elle n'est pas formalisée suite à un choix de la direction.

Ceci ne veut pas dire qu'elle n'existe pas sous d'autres formes. Tout d'abord, le salarié de l'INERIS n'a pas attendu la formalisation de la déontologie "externe" pour se fixer une ligne de conduite personnelle sur les relations avec ses clients, tout comme il peut le faire en interne...

On peut rappeler, à tout hasard (!), que les organisations syndicales sont à même de défendre le salarié dans les situations de ce type.

Demander un code de déontologie qui empêche le harcèlement moral revient à sous-traiter à la Direction un travail syndical de base; celui de délégués du personnel qui rappelle à la Direction la loi qui existe maintenant sur

le harcèlement au travail. Là ce transfert conduit à un vrai problème de déontologie!

Pour le copinage qui existe malheureusement comme partout, qu'espère-t-on d'un système hiérarchique qui s'autocontrôle sur ses propres dysfonctionnements? Là encore, c'est aux syndicats d'agir ... et de se coordonner sur la base d'un soutien fort des salariés.

Lors de notre sondage CFE-CGC sur le stress, nous n'avons en particulier été frappé par le nombre très faible d'allusions à ce type de problème, que nous pensions plus développé étant données les pressions que subit la CFE-CGC dans son exercice syndical.

Nous en profitons pour demander plus d'appui aux autres syndicats sur ce point, car nous continuons à subir les problèmes de pression morales et de copinage.

A quand par exemple un audit de l'ANACT voté en CE sur certaines situations conflictuelles caricaturales?

☞ *Un bilan économique dévalorisé*: objectivement, notamment suite à l'audit économique réalisé par un cabinet externe à la demande du CE (initiative Cfdt), on ne peut pas dire que notre progression depuis 15 ans n'est pas réelle et n'est que fugitive.

Les financements publics sont changeants, mais globalement, on a bien progressé tant en effectif qu'en budget, comme le montrent les résultats économiques. Dire que l'on réduit les embauches prévues suite à une diminution des augmentations de budget, ce n'est pas pareil que de dire que l'on licencie faute de rentrée.

Par ailleurs, nous subissons comme tout le monde, et à un degré d'ailleurs moindre, les gels budgétaires, inévitables dans les financements publics, que le gouvernement soit de gauche ou de droite.

☞ *Ces 2 missions (bureau d'études public au service des industriels et organisme public au service de(s) ministère(s)) - le tract a oublié les autres ministères qui nous font confiance...cohabitent et l'INERIS perd sur les deux tableaux*. C'est mal connaître les synergies fines qui existent entre ces activités qui ne sont pas du tout aussi contradictoires que suggéré par le tract.

En effet, c'est par le traitement de cas réel (les "affaires commerciales"), qu'on tombent très souvent sur des

problèmes d'applications réglementaires qui ne marchent pas- c'est d'ailleurs parce qu'il y a problème — le mouton à 5 pattes et non la chauve-souris—, que l'industriel vient nous voir. De là émergent tout naturellement des thèmes de programme de recherche appliqués, relayés éventuellement par des recherches amont traités en collaboration avec le CNRS, des écoles prestigieuses...

Vous l'avez reconnu, c'est le fameux trépied, bien assis sur le terrain caillouteux de la réalité. Chacun des trois pieds peut ressentir un problème bien réel et le transmettre à l'autre, et il faut bien comprendre que l'INERIS à cette chance unique de pouvoir continuer à traiter une affaire commerciale qui pose des problèmes de méthode, par une prolongement en partie de programme dûment accepté et financé par le MEDD ou autres ministères.

Les coopérations qui arrivent à tenir sur trois pieds génèrent une synergie importante, qui fait que les partenaires (industriel, ministère, labos de recherche) ont le sentiment de contribuer à réduire concrètement les dangers d'un problème réel, tout en restituant à la communauté scientifique un travail de qualité, car, encore une fois, ancré solidement dans le réel.

Ce type de fonctionnement est d'ailleurs l'un des fondements du fonctionnement des instituts Carnot, une nouveauté qui va impacter l'INERIS dont la CFE-CGC sera amenée à analyser en profondeur prochainement.

☞ *L'INERIS ne fait pas le poids face à l'INSERM et le CNRS*: Eh oui! Cela va-t-il encourager un ministère même Vert à investir dans l'INERIS alors qu'il lui suffit de puiser dans ces deux autres organismes, déjà publics?

Il s'agit d'un argument très dangereux pour l'INERIS, sachant qu'il faudra du temps pour arriver au très haut niveau scientifique requis par l'auteur du projet.

Il vaudrait mieux se poser la question de ce que devrait contenir l'agence, notamment en compétences risques industriels.

Nous attendons une réponse claire sur ce point, non pas au niveau d'un tract CGT, mais au niveau de la commission des Verts qui est à l'origine du projet:

ANALYSE DE L'ORIGINE DU PROJET CGT

L'auteur principal est un responsable politique du mouvement Vert, qui logiquement défend à l'INERIS le projet qu'il construit au sein de son mouvement.

Pour mieux comprendre le contexte du projet, nous nous sommes reporté à son ouvrage "Alertes santé", paru avant l'été 2005. Si cet ouvrage ne parle que peu de l'INERIS et de l'AFSSE (bien que beaucoup de choses on l'a vu pouvait être dites là dessus, notamment sur les divergences de projets au sein même des Verts de l'époque), nous avons relevé des assertions polémiques, qui ressurgissent dans le tract CGT.

Bien entendu, notre analyse ne porte que sur ce qui peut impacter l'INERIS, et nous ne prenons pas parti sur le large débat ouvert par l'auteur dans son ouvrage.

☞ A titre d'exemple, page 317, ARKEMA est "diabolisé" en indiquant *que l'ingénieur chimiste d'aujourd'hui ne reçoit aucune formation sur le risque toxique, alors qu'il expose au risque ceux qui fabriquent et ceux qui consomment les produits chimiques, que le groupe ARKEMA ne dispose que de 4 toxicologues pour 20000 personnes...*

L'auteur ne sait manifestement pas qu'à titre d'exemple, le Centre de Recherche d'ARKEMA suit l'exposition de ses opérateurs aux produits chimiques, mieux que l'on ne le fait à l'INERIS, et qu'il vient déjà par exemple à l'INERIS, comme beaucoup de nos clients, pour intégrer à la source dans ses projets de procédés des principes de réduction du danger.

Pour ceux qui penseraient qu'ARKEMA souhaite acheter le "certificat" INERIS, on peut préciser qu'il n'y est obligé ni par une DRIRE, ni par un arrêté.

Décrédibilisant les ingénieurs chimistes des industriels, l'auteur le fait ainsi également pour ceux de l'INERIS, qui ne sont pas forcément toxicologues, mais qui savent comme leurs collègues de l'industrie, quand même interpréter des FDS et rédiger des consignes de sécurité. Qui voudra donc de l'INERIS dans la future agence imaginée par les Verts, compte tenu de la faiblesse annoncée de son personnel ???

☛ De même, page 325, il est indiqué que la mission de développement industriel et commercial, ... suppose par principe d'obtenir des financements privés et de développer une activité forcément génératrice de risques...

C'est accuser directement l'INERIS et ses experts de générer du risque alors que leur premier souci est de le réduire (la seule solution étant alors de laisser développer à l'industriel une technologie plus risquée, mais dans laquelle on n'a pas pris de responsabilités...). C'est le style d'affirmations qui impacte gravement l'INERIS, dans le principe même de son fonctionnement.

La position de CFE-CGC :

Le projet de la CGT nuit gravement à l'image de l'INERIS, et ne tient pas compte du fonctionnement réel de l'Institut, ni du dévouement de ses salariés à faire au mieux.

On cherche là à décrédibiliser un organisme qui fonctionne, afin de promouvoir un autre qui pour l'instant n'intègre visiblement pas la totalité de l'INERIS.

Il est urgent de mettre l'accent sur la compétence de l'INERIS à maîtriser les procédés industriels, par la réduction à la source des dangers plutôt que de n'en rester qu'à l'examen d'un catalogue de 100 000 produits.

Nous ouvrons donc le débat et demandons à la CGT de préciser la place réelle de chacune des composantes de l'INERIS dans ce projet ambitieux de nouvelle agence.

Enfin, nous présenterons dans les mois à venir nos réflexions sur la LOLF, la réorganisation de la recherche en France, les instituts Carnot, pour évaluer les implications possibles sur l'avenir de l'INERIS. Nous pensons que tout futur projet portant l'accent sur la recherche ne peut ignorer ces nouveaux principes, qui séparent notamment les agences d'objectifs des moyens d'études.

